



Tout savoir sur le **CHÈQUE CRÉA**

« SUIVI POST-CRÉATION »

Un suivi personnalisé
pendant les 3 premières années
d'activité de votre entreprise.





A quoi il sert ?

Anticiper d'éventuelles difficultés et prendre les mesures correctives nécessaires que ce soit sur le plan financier, commercial, liées à l'embauche de personnel...

Donner les clés pour assumer pleinement le rôle de chef d'entreprise.

Jouer en faveur de la pérennité de votre entreprise.





A qui il s'adresse ?

Une entreprise implantée dans le Grand Est et immatriculée depuis moins de 3 ans, et :

- ayant bénéficié d'un accompagnement dans le cadre des Chèques CREA
- OU
- dont le chef d'entreprise est demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi ou âgé de moins de 30 ans au moment de la demande.





Pour quel projet ?

- **Un accompagnement individuel** en adéquation avec les besoins.
- **Des rendez-vous physiques et téléphoniques** pour faire des points de gestion réguliers et anticiper d'éventuelles difficultés.
- **Des conseils** sur le démarrage et l'évolution de l'entreprise.
- **Des outils astucieux** pour suivre et organiser l'activité (tableau de bord avec alertes, plan d'actions, ...).



Quel type d'aide ?

Il se décompose en 3 chèques selon les 3 périodes de suivi post-création possibles

VALEUR

1ère année : 400 €

2ème année : 300 €

3ème année : 200 €



pour en savoir plus
ateliercreafabula@gmail.com